



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ECOLOGIE, HABITAT / LOGEMENT

[Ecologie] - La rénovation énergétique des bâtiments, des aides et de nombreux chantiers en perspectives

Au niveau national, le secteur du bâtiment représente près de 25% des émissions de gaz à effet de serre. La rénovation énergétique des bâtiments est ainsi l'un des leviers majeurs de la transition écologique et l'un des programmes les plus soutenus par les politiques publiques. Entreprises, devenez également acteur de la transition écologique du territoire : aides et chantiers vont se développer.

Publié le 05 novembre 2020

Grand-Orly Seine Bièvre mobilisé pour la rénovation énergétique des bâtiments

Combattre les dérèglements climatiques et les nuisances, l'exigence n°1 du projet de territoire

Le territoire par son importance, ses atouts et ses enjeux a un devoir et une ambition : prendre toute sa part de la mobilisation planétaire pour réduire les gaz à effets de serre et réussir la transition énergétique tout en réduisant les nuisances auxquelles il est confronté.

Cette ambition constitue ainsi l'exigence n°1, parmi 3 autres, de son [projet de territoire](#)  (document qui oriente ses priorités d'intervention).

Mobilisation des entreprises du territoire pour la rénovation thermique des pavillons

Afin de mettre en œuvre son ambition de politique environnementale, Grand-Orly Seine Bièvre souhaite, entre autres, améliorer la performance énergétique du bâti de son territoire. Il encourage ainsi la rénovation du patrimoine bâti (public, résidentiel, tertiaire, industriel) et développe des exigences fortes sur les constructions

<https://deveco.grandorlyseinebievre.fr/informations-transversales/actualites/ecologie-la-renovation-energetique-des-batiments-des-aides-et-de-nombreux-chantiers-en-perspectives-2820?>

neuves.

Dans ce cadre, il impulse une dynamique de réhabilitations énergétiques portant sur son important tissu pavillonnaire. Grand-Orly Seine Bièvre est le premier territoire de la Métropole du Grand Paris en termes de nombre de pavillons, il en dénombre 65 000. Cette dynamique de réhabilitations énergétiques comprendra 3 axes de travail :

- un accompagnement des ménages,
- un appui pour leur permettre de bénéficier des aides existantes,
- la mobilisation des entreprises locales du bâtiment et de l'artisanat avec la création de groupements qualifiés et formés garantissant des réalisations de qualité.

Un programme d'accompagnement est actuellement en cours de définition, en partenariat avec la structure Dorémi, la Métropole du Grand Paris et l'Agence de l'énergie.

>> Vous êtes une entreprise du territoire labellisée RGE, susceptible d'assurer les travaux et souhaitez être informés sur cette démarche ? [Contactez-nous !](#)

L'écologie, un pilier du plan de relance

Le Plan France relance, de quoi parle-t-on ?

Construire la France de 2030	▼
Le volet écologique	▼

Des chantiers à venir, aussi bien dans les secteurs privés que publics

Dans le cadre du plan de relance, une enveloppe d'un montant total de 7,5 milliards va être débloquée. Elle concernera d'une part, la rénovation des bâtiments publics, et d'autre part, la rénovation des bâtiments privés (logements privés, parc social et bâtiments tertiaires des PME et TPE). Les travaux financés seront ceux qui s'attaquent à l'ensemble des failles des bâtiments : défauts d'isolation au niveau du toit, des murs, du plancher, équipements de chauffage obsolète ou inadapté...

De nombreux chantiers vont donc voir le jour, l'objectif étant qu'ils bénéficient à l'ensemble du tissu des entreprises du BTP - dont de nombreuses TPE et PME.

>> Vous êtes une entreprise du bâtiment du territoire, et souhaitez être référencées dans l'annuaire du territoire ? [Contactez-nous !](#)

>> Plus d'infos sur le volet « rénovation énergétique des bâtiments » du plan « France Relance » sur le [site du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance](#) ↗

Un crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des TPE/PME et indépendants

L'Etat a également mis en place une aide sous forme d'un crédit d'impôt de 30% sur le coût total des travaux, <https://deveco.grandorlyseinebievre.fr/informations-transversales/actualites/ecologie-la-renovation-energetique-des-batiments-des-aides-et-de-nombreux-chantiers-en-perspectives-2820?>

plafonné à 25.000 euros, pour toutes les petites et moyennes entreprises, les indépendants et les libéraux qui engageront des travaux de réduction de la consommation de leurs bâtiments à usage tertiaire. Les petites usines disposant de bâtiments de bureaux pourront également profiter de cet avantage fiscal, pour la rénovation de ceux-ci.

>> Plus d'infos sur le [crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des TPE/PME](#)  sur le site du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance.



Le programme EcoPro : une formation des TPE/PME aux économies d'énergie

EcoPro est une formation gratuite de sensibilisation à l'efficacité énergétique. Porté par Eni, le programme EcoPro a pour but de sensibiliser et former 12 000 TPE et PME à l'efficacité énergétique en deux ans. A la clé pour les entreprises participantes : une réduction potentielle, de 10 à 20 %, de leur consommation énergétique.

>> Plus d'infos sur le [programme Ecopro](#) 



Un guide des mesures et aides mobilisables

Parallèlement à ces dispositifs, de nombreuses aides et accompagnements sont disponibles à l'échelle nationale et territoriale. Pour vous faciliter l'accès à l'information, le Grand-Orly Seine Bièvre s'est mobilisé sur la rédaction d'un guide pratique en ligne. Cet outil présente l'offre d'accompagnement et de financement, les aides mobilisables et les interlocuteurs de proximité sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre et s'articule autour de cinq thématiques :

- Les accompagnements à la reprise économique.
- Les prêts, avances, aides à l'embauche et les mesures de soutien mobilisables pour sauvegarder les emplois et aider les entreprises les plus impactées.
- Les appels à projet et mesures pour le développement des entreprises/associations et pour la relance de l'économie.
- Les structures pour accompagner les entreprises en difficulté.
- L'organisation, la prévention, la santé et sécurité au travail.

>> Un guide ressource pour les acteurs économiques du territoire, [à télécharger ici](#)



Bâtiment Askia

11 avenue Henri Farman
BP 748
94 398 ORLY AÉROGARE
CEDEX

 01 78 18 22 22